



Département du Rhône

## Mairie de Chaponost

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 10 AVRIL 2024**

L'An deux mille vingt-quatre le 10 AVRIL à 19 h 30 le conseil municipal de Chaponost, légalement convoqué le 4 AVRIL deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Damien COMBET, maire.

**Étaient présents :** Monsieur Jean-François PERRAUD, Madame Patricia GRANGE, Monsieur Dominique CHARVOLIN, Monsieur Eric ADAM, Madame Martine MORELLON, Monsieur Marc LEONARD, Monsieur Jérôme CROZET, Monsieur Fabrice DUPLAN, Madame Monia BEN SLAMA, Madame Françoise DUMAS, Monsieur Alexandre MARTIN, Monsieur Frédéric GIORGIO, Monsieur Laurent JANUEL, Monsieur Yves ODIN, Madame Jocelyne SAINT-GEORGES, Madame Anne ARNOUX, Monsieur Roland WILPUTTE, Madame Camille DUVERNAY, Monsieur Frédéric DAUMARD.

**Absents représentés :** Monsieur Gregory NOWAK (a donné procuration à Monsieur Alexandre MARTIN), Madame Claire REBOUL (a donné procuration à Madame Patricia GRANGE), Monsieur Cédric LAURENT (a donné procuration à Monsieur Eric ADAM), Madame Mégane HERNANDEZ (a donné procuration à Monsieur Jérôme CROZET), Monsieur Didier DUPIED (a donné procuration à Monsieur Dominique CHARVOLIN), Madame Sandrine GENIN (a donné procuration à Madame Martine MORELLON), Madame Anaïs VIDAL (a donné procuration à Monsieur Frédéric GIORGIO), Monsieur Thomas SAUVAGE (a donné procuration à Monsieur Fabrice DUPLAN), Madame Céline VEDRENE (a donné procuration à Monsieur Laurent JANUEL).

**Secrétaire de séance :** Monsieur Frédéric GIORGIO est désigné secrétaire de séance.

---

**Rapport n°24/50 - FINANCES**

Rapporteur : Madame Patricia GRANGE

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 - COMMUNE**

Publié le : 11 avril 2024

Transmis en Préfecture le : 11 avril 2024

Exécutoire le : 11 avril 2024

**Le maire,  
Damien COMBET**

### Exposé des motifs :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 décembre 2023 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 avril 2024 approuvant le compte administratif 2023 de la commune et les restes à réaliser 2023 à reporter sur l'exercice 2024,

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, il s'agit d'un acte de reports et d'ajustements :

- Les reports : le budget supplémentaire a pour objectif de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et apparaissant au compte administratif voté avant le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT.
- L'ajustement : le budget supplémentaire, comme toute décision modificative, constate tant au niveau des recettes que des dépenses les modifications apportées au budget primitif.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'une part de reprendre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice 2023 et d'autre part d'opérer une série d'ajustements de crédits.

Le détail des modifications est joint en annexe.

### **Pour l'essentiel :**

Le budget supplémentaire reprend les restes à réaliser tant en dépenses qu'en recettes d'investissement pour des montants respectifs de 1 876 551.95 € et 1 316 408.50 € ainsi que les résultats de clôture de la section de fonctionnement et de la section d'investissement 2023 soit :

- + 2 029 094.75 € en fonctionnement
- + 3 191 080.91 € en investissement

### **En section de fonctionnement :**

Les ajustements consistent en une augmentation des recettes et des dépenses de fonctionnement de + 240 190 €.

### En recettes :

Il est à noter un certain nombre d'ajustements de certains crédits ou l'inscription de recettes nouvelles :

- l'ajustement des recettes liées aux impositions directes et aux compensations suite à la notification de l'Etat 1259 par les services de l'Etat : + 115 061 €
- l'ajustement de l'attribution de compensation : + 8 139 €
- l'ajustement de la dotation de solidarité communautaire : + 105 160 €
- l'ajustement des recettes liées au remboursement des tickets restaurant suite à l'augmentation de leur valeur faciale : + 9 680 €

### En dépenses :

Il est à noter :

- Au global du chapitre 011, une augmentation des charges à caractère général pour un montant de + 89 330 € avec une augmentation :

- des crédits complémentaires à hauteur de 1 000 € pour la fête de la musique, de 2 000 € pour les denrées alimentaires pour manifestations, inaugurations et temps forts, de 10 000 € pour la formation du personnel, de 1 500 € pour les projets jeunesse avec notamment l'organisation des chap'olympiques fin juillet 2024, de 350 € pour la maintenance des GVE de la police municipale et de 5 000 € pour le fleurissement
- des crédits à hauteur de 10 000 € pour la réalisation d'un audit sur la cybersécurité
- des crédits à hauteur de 10 500 € pour le projet Nefle à l'école des Mugnets
- des crédits à hauteur de 9 600 € pour le changement de logiciel de la médiathèque (reprise des données + formation du personnel)
- des crédits nécessaires à des projets liés à la qualité de vie au travail du personnel : séances de sophrologie (3 000 €) et projets team building (5 000 €)
- des crédits à hauteur de 9 000 € pour le recours à une légumerie par la cuisine centrale dans le cadre du développement de la ferme maraichère, de 500 € pour la cuisine centrale pour le projet de décoration de Noël des réfectoires, de 380 € pour la médiathèque pour la mise en place d'une boucle magnétique audio pour le public malentendant et de 1 500 € pour une prestation de régisseur à l'auditorium pour les Moments musicaux.

- Au chapitre 012, consacré aux dépenses de personnels, sont inscrits les crédits nécessaires au financement du poste de chef de projet festival de l'aqueduc (+ 57 000 €) et les crédits complémentaires nécessaires suite à la revalorisation de la valeur faciale des tickets restaurant et de la participation à la prévoyance maintien de salaire depuis le 1<sup>er</sup> février 2024 (+ 29 200 €).

- Une augmentation du chapitre 65 consacré aux charges de gestion courante d'un montant de + 30 025.80 € pour tenir compte de l'ajustement de la cotisation du SDMIS (+ 7 432 €), de l'inscription des crédits relatifs aux créances éteintes (+ 241.80 €) et de l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la MJC pour permettre une plus grande ouverture de l'espace jeunes en août 2024 (+ 1 000 €). Par ailleurs, des crédits sont inscrits à hauteur de 50 000 € sur ce chapitre pour faire face à des dépenses diverses. Enfin, la subvention d'équilibre du CCAS est ajustée à la baisse (- 28 648 €) compte tenu des besoins de l'EHPAD La Dimerie et du CCAS.

- L'augmentation du chapitre 023 virement à la section d'investissement pour un montant de 59 634.20 €.

- la diminution de 20 000 € des dépenses relatives aux intérêts d'emprunt au chapitre 66 compte tenu de la diminution de l'emprunt d'équilibre de 600 000 €.

### **En section d'investissement**

Les ajustements consistent en une augmentation des recettes et des dépenses d'investissement de + 6 874 368.36 € avec pour l'essentiel :

#### **En recettes :**

L'excédent de fonctionnement est affecté en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de 2 029 094.75 €, conformément à la délibération d'affectation du résultat précédente.

L'excédent d'investissement est repris à la ligne budgétaire 001, « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », pour 3 191 080.91 €.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est augmenté de 59 634.20 €.

Les autres mouvements en recettes d'investissement concernent l'ajustement des recettes liées aux subventions à percevoir dans le cadre des travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier (+ 118 562 €) et de la construction de la nouvelle MJC (DSIL = 300 000 € et Région = 381 000 €).

Par ailleurs, sont inscrits 78 588 € au chapitre 024 dans le cadre de cession (Fleurs de Brignais).

Enfin, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif 2024 pour un montant de 3 300 000 € est diminué de 600 000 €.

#### En dépenses :

En dépenses, les montants les plus importants concernent les études et la MOE préalables aux travaux relatifs au SDIE (300 000 €), les acquisitions foncières (178 000 €), la poursuite des travaux de restauration de l'aqueduc romain du Gier (214 315 €), le renouvellement de 2 véhicules des services techniques (75 000 €).

De plus, sont inscrits 95 269.56 € pour faire face à des dépenses d'investissement diverses.

Par ailleurs, les crédits inscrits au titre de l'année 2024 pour les APCP sont actualisés afin de tenir compte de l'avancement des projets et du réalisé 2023 : APCP MJC : + 3 656 689.23 € et APCP Restaurant scolaire, salle polyvalente et terrain sportif : + 88 959.62 €.

Enfin, les crédits relatifs au remboursement du capital de la dette sont diminués de 20 000 € compte tenu de la diminution de l'emprunt d'équilibre de 600 000 €.

#### Délibération :

#### **Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget supplémentaire 2024 qui s'équilibre de la manière suivante :

#### **Section de fonctionnement :**

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Dépenses</b>                                       | <b>+ 240 190.00 €</b> |
| Chapitre 011 - Charges à caractère général            | + 89 330.00 €         |
| Chapitre 012 – Charges de personnel                   | + 86 200.00 €         |
| Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante      | + 30 025.80 €         |
| Chapitre 66 – Charges financières                     | - 25 000.00 €         |
| Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement | + 59 634.20 €         |

|   |                       |
|---|-----------------------|
| <b>Recettes</b>                           | <b>+ 240 190.00 €</b> |
| Chapitre 013 – Atténuations de charges    | + 9 680.00 €          |
| Chapitre 73 – Impôts et taxes (sauf 731)  | + 113 299.00 €        |
| Chapitre 731 – Fiscalité locale           | + 94 701.00 €         |
| Chapitre 74 - Dotations et participations | + 22 510.00 €         |

#### **Section d'investissement :**

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Dépenses</b>  | <b>+ 6 874 368.36 €</b> |
| Chapitre 13 – Subventions d'équipement transférables             | + 4 763.00 €            |
| Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles                      | + 33 538.64 €           |
| Chapitre 21 - Immobilisations corporelles                        | + 2 938 049.37 €        |
| Chapitre 23 - Immobilisations en cours                           | + 172 368.50 €          |
| Chapitre 3052 - Opération MJC                                    | + 3 656 689.23 €        |
| Chapitre 3053 - Restaurant scolaire, salle poly, terrain sportif | + 88 959.62 €           |
| Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées                      | - 20 000.00 €           |

|  |                         |
|--|-------------------------|
| <b>Recettes</b>  | <b>+ 6 874 368.36 €</b> |
| Chapitre 10 - Dotations et fonds divers                            | + 2 029 094.75 €        |
| <i>Dont article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé »</i> | + 2 029 094.75 €        |
| Chapitre 13 - Subventions d'investissement                         | + 2 115 970.50 €        |
| Chapitre 16 - Emprunt et dettes assimilées                         | - 600 000.00 €          |
| Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement            | + 59 634.20 €           |
| Chapitre 024 – Cessions d'immobilisation                           | + 78 588.00 €           |
| 001 - Résultat antérieur reporté                                   | + 3 191 080.91 €        |

|             |  |
|-------------|--|
| VOTANTS     | 29   |
| ABSTENTIONS | 4<br>Anne ARNOUX,<br>Roland WILPUTTE,<br>Camille DUVERNAY,<br>Frédéric DAUMARD |
| CONTRE      | 0  |
| POUR        | 25   |

Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Damien COMBET

Le secrétaire,  
Frédéric GIORGIO


